

Libellés des titres d'emploi

2204 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DU RADIODIAGNOSTIC OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DU RADIODIAGNOSTIC

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Personne qui est admissible et inscrite à un examen professionnel prescrit par règlement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) pris en vertu du Code des professions et qui exerce les activités professionnelles comme prévu par la réglementation en vigueur.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2205

Échelle de salaire

2204 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DU RADIODIAGNOSTIC OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DU RADIODIAGNOSTIC

Classe	Échelon	Taux (\$) au 2023-04-01
1	1	22,55

Libellés des titres d'emploi

2206 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN RADIOONCOLOGIE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DETECHNOLOGUE EN RADIO-ONCOLOGIE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Personne qui est admissible et inscrite à un examen professionnel prescrit par règlement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) pris en vertu du Code des professions et qui exerce les activités professionnelles comme prévu par la réglementation en vigueur.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2207

Échelle de salaire

2206 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN RADIO-ONCOLOGIE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN RADIO-ONCOLOGIE		
Classe	Échelon	Taux (\$) au 2023-04-01
1	1	22,55

Libellés des titres d'emploi

2209 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE LA MÉDECINE NUCLÉAIRE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE LA MÉDECINE NUCLÉAIRE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Personne qui est admissible et inscrite à un examen professionnel prescrit par règlement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) pris en vertu du Code des professions et qui exerce les activités professionnelles comme prévu par la réglementation en vigueur.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2208

Échelle de salaire

2209 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE LA MÉDECINE NUCLÉAIRE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE LA MÉDECINE NUCLÉAIRE

Classe	Échelon	Taux (\$) au 2023-04-01
1	1	22,55

Libellés des titres d'emploi

2216 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux
Personne qui est admissible et inscrite à un examen professionnel prescrit par règlement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) pris en vertu du Code des professions et qui exerce les activités professionnelles comme prévu par la réglementation en vigueur.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2217

Échelle de salaire

2216| CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN IMAGERIE MÉDICALE DU DOMAINE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE

Classe	Échelon	Taux (\$) au 2023-04-01
1	1	23,10

Libellés des titres d'emploi

2283 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Heures par semaine : 35

Catégorie : 4 Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux Personne qui est admissible et inscrite à un examen professionnel prescrit par règlement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) pris en vertu du Code des professions et qui exerce les activités professionnelles comme prévu par la réglementation en vigueur.

Échelle définie selon le titre d'emploi de référence 2286

Échelle de salaire

2283 CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE OU CANDIDATE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE TECHNOLOGUE EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Classe	Échelon	Taux (\$) au 2023-04-01
1	1	22,17